

Cette opinion avait déjà été soutenue par Mgr Olichon, directeur de l'Union missionnaire du Clergé, dans les termes suivants :

“On voudra bien remarquer toutefois — ceci pour répondre à de nombreuses questions qui nous sont adressées — que ce décret n'a pas d'effet rétroactif. Par exemple, tous les membres inscrits à l'Union missionnaire du clergé avant le 1er avril 1933 continuent, semble-t-il, à bénéficier des privilèges qui leur avaient été précédemment concédés.

Donc, en attendant une réponse ou une direction plus précise, ceux qui appartenaient à l'Union missionnaire ou à toute autre association pieuse du même genre avant le 1er avril 1933, continuent à jouir des privilèges accordés. Par contre, l'Union missionnaire ne pourra plus accorder les privilèges suivants :

1o Pouvoir d'attacher aux objets bénits les indulgences apostoliques ou celles de sainte Brigitte.

2o Pouvoir de bénir et d'indulgencier les chapelets.

3o Pouvoir d'attacher aux crucifix les indulgences du chemin de la croix ou celles de la bonne mort.

4o Indult de l'autel privilégié personnel.

5o Pouvoir de donner la bénédiction papale à la fin des prédications.

Les nouveaux membres de l'Union missionnaire conserveront, d'après ces opinions, les autres facultés accordées par l'Union, comme celle d'imposer les cinq scapulaires par une seule formule, sans l'obligation d'inscrire les noms dans le registre, celle de commencer la récitation de Matines et Laudes à partir de midi, pourvu qu'ils aient déjà récité l'office du jour.

## Nouvelles religieuses

### ETAT ACTUEL DE LA HIERARCHIE CATHOLIQUE

Le dernier “*Annuario Pontificio*” montre qu'il y a, dans le monde entier, 1161 sièges résidentiels, 659 sièges titulaires et 635 vicariats apostoliques, préfectures, etc. — L'accroissement depuis l'avènement de Pie XI. — 36 nonces et 22 délégués apostoliques.

#### 35 ambassadeurs

Rome, (Spéciale). — L'“*Annuario Pontificio*” pour 1933 vient de paraître à Rome. Voici quelques-uns des renseignements intéressants qu'on y trouve.

L'état actuel de la hiérarchie catholique est le suivant : 7